

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Le Conseil Municipal, ainsi composé et réuni dans la salle ordinaire des séances, conformément à l'article L 2121-7 du Code des Collectivités Territoriales, DÉSIGNE d'abord Monsieur Philippe SACREZ comme secrétaire de séance et s'occupe ensuite des affaires sur lesquelles il est appelé à délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021 est ensuite soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal et adopté.

Le Conseil passe ensuite à l'ordre du jour.

Délibération n° 01 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos

Comme l'autorise le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-18,

Après avoir fait l'appel des membres présents et des pouvoirs présentés par Madame le Maire,

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ, propose aux membres du Conseil Municipal que la suite de la séance se déroule à huis clos en raison du retour des mesures dérogatoires relatives aux réunions des assemblées délibérantes, et ce, aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, et d'assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le **29 NOV. 2021**

ID : 008-210804548-20211126-01_11_2021-DE

Il est constaté que le public a quitté la salle du Conseil.

Madame le Maire soumet donc le huis clos au vote.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, qu'il se réunit à huis clos.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. A. Pierquin".

Délibération 02 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Ouvertures dominicales des commerces de détail en 2022

Considérant la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, stipulant que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle, par décision du maire, après avis du Conseil Municipal, dans la limite de 12 dimanches par an,

Considérant que cette loi introduit l'obligation pour le maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Considérant que la loi du 8 août 2016 prévoit que cette liste puisse être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. Celle-ci devant suivre les mêmes formes que l'établissement de la liste initiale.

Considérant les propositions de dates pour l'année 2022 de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes du 29 octobre 2021, après avoir interrogé les membres de la Commission Commerce,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint responsable aux commerces ;

Le Conseil Municipal,

ARRÊTE le calendrier 2022 des ouvertures dominicales des commerces de détail, hors secteur automobile, comme suit :

- 9 et 16 janvier 2022
- 29 mai 2022
- 19 et 26 juin 2022
- 3 juillet 2022
- 28 août 2022
- 20 et 27 novembre 2022
- 4, 11 et 18 décembre 2022.

Cette proposition sera soumise au Conseil Communautaire, pour avis.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 03 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Contrat d'assurance du véhicule PEUGEOT BOXER DV 105 EZ

Madame le Maire précise qu'elle a engagé une renégociation de la Police d'assurance concernant le véhicule de marque PEUGEOT BOXER (Navette 9 places) auprès du Cabinet AXA Assurances, Cabinet GRATTARD-DELIEGE-LEGROS, 11 avenue Forest à Charleville-Mézières.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition,

AUTORISE Madame le Maire,

* à signer, à compter de ce jour, le contrat n° 2888882804, avec une prime de l'ordre de 753.63 € TTC,

* à procéder au règlement.

Pour 14

Contre 0

Abstentions 0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 04 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Subvention Association WARCQ ANIM'

Le Conseil Municipal,

Considérant la demande de subvention formulée par Monsieur Christophe BOURT, Président de l'Association « WARCQ ANIM' » en date du 8 novembre 2021,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux finances,

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29 NOV. 2021

ID : 008-210804548-20211126-04_11_2021-DE

DÉCIDE le versement d'une subvention, au titre de l'année 2021, d'un montant de 3 600 € au profit de l'association « WARCQ ANIM' ».

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marie-Annick PIERQUIN".

Délibération n° 05 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATTI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) Programmation 2022

Le Conseil Municipal,

Considérant le courrier de Monsieur le Préfet des Ardennes du 17 septembre 2021, portant sur le calendrier de programmation des crédits de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2022,

Considérant la nécessité d'engager les travaux d'aménagement des accotements de la rue de la République, route départementale n° 9, à Warcq-centre, partie comprise entre le giratoire de la Guillotine, et son intersection avec la Promenade des Remparts,

INVITE Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention concernant la réalisation de ces travaux de voirie, dont le coût est estimé à la somme de 360 874.50 € HT, auprès de l'Etat, au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal demande à bénéficier du taux le plus élevé possible.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Délibération n° 06 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Tarif emplacement traiteur

Le Conseil Municipal,

Consécutivement au courrier du 12 août 2018 de Monsieur Stéphane MULLER, domicilié à 08150 LONNY- RN 43, sollicitant un emplacement sur la Place St Paul, Boulevard Lucien Pierquin, afin de stationner son camion ambulant de Boucher-Charcutier-Traiteur, tous les mercredis matins, de 8h30 à 12h30,

Considérant la délibération n° 11-12-2018 du Conseil municipal en date du 14 décembre 2018, portant un avis favorable au stationnement d'un camion ambulant de Boucherie-Charcuterie-Traiteur sur la Place st Paul, à La Belle Vue du Nord, le mercredi matin,

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le 29 NOV. 2021

ID : 008-210804548-20211126-06_11_2021-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint aux commerces,

DÉCIDE de fixer la redevance pour l'emplacement à la somme de 70 € par mois, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; révisable annuellement.

Et AUTORISE Madame le Trésorier de Charleville-Mézières-Amendes à procéder à la mise en recouvrement.

La mise en recouvrement s'effectuera semestriellement.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.

Le Maire de WARCQ,



Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jul".

Délibération n° 07 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Ouverture de crédits 2022

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Madame le Maire, conformément aux textes et règlements en vigueur, à engager les dépenses d'Investissement dans la limite de 25 % des crédits inscrits en Investissement de l'exercice 2021, soit :

Chapitre 20

Article 202	2 000 €
Article 2031	0 €
Article 2051	1 100 €

Chapitre 21

Article 2183

3 000 €

Chapitre 23

Article 2315

50 000 €

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "MA".

Délibération n° 08 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Ardenne Métropole Schéma de mutualisation 2021-2026

Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint et Conseiller communautaire au sein d'Ardenne Métropole, expose à l'assemblée que dans le cadre de la mutualisation, Ardenne Métropole a adopté en 2015, son schéma de mutualisation, répondant aux cinq objectifs suivants :

- faire à plusieurs ce qu'il est difficile voire impossible de faire seul
- accroître le niveau d'expertise des services en partageant le coût des ressources
- maîtriser les dépenses de gestion notamment en évitant les doublons

- développer la convergence des politiques publiques et des pratiques professionnelles
- renforcer les synergies entre les communes membres et Ardenne Métropole.

Afin de poursuivre la démarche engagée en matière de pilotage de la mutualisation, le choix a été opéré de mettre à jour le schéma de mutualisation de 2015, pour le mandat 2020/2026. L'adoption d'un tel schéma présente, en effet, des avantages en termes de lisibilité et de pilotage du dispositif. Il doit notamment permettre d'échanger et de fixer des objectifs sur la mutualisation des services ; il constitue aussi la feuille de route de la mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat, mais c'est aussi un outil de recensement et de diagnostic mais aussi de pilotage et de suivi des mutualisations.

Aussi par courrier du 22 octobre 2021, le Président d'Ardenne Métropole communique, pour avis aux conseils municipaux, le nouveau schéma de mutualisation d'Ardenne Métropole qui a ainsi été rédigé. Les conseils municipaux disposent ainsi d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ce document. En l'absence de délibération dans le délai des trois mois, l'avis de la commune serait considéré comme favorable.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° CC210928-129 du 28 septembre 2021 portant approbation du projet de schéma de mutualisation 2021-2026,

Sur proposition de Monsieur Jean-François GOSSET, Maire Adjoint,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable au projet de schéma de mutualisation 2021-2026 tel que présenté lors de la séance du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole, en date du 28 septembre 2021,

Et AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 09 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ.

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Délibération portant désignation du coordonnateur communal de l'enquête de recensement de la population 2022 et fixant la rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de WARCQ va devoir procéder au recensement de sa population en 2022, et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer certaines modalités d'exécution de ce recensement. Celui-ci devait avoir lieu en 2021 mais en raison de la crise sanitaire, l'enquête de recensement de l'INSEE est donc reportée en 2022.

Vu le code général des collectivités locales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités,
Considérant l'annulation de l'opération de recensement de la population prévue initialement en 2021, en raison de la pandémie Covid-19,
Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2022, les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 20 janvier au 19 février 2022,
Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération des agents recenseurs,

Pour le recensement du 20 janvier au 19 février 2022, trois agents recenseurs sont nécessaires. Ils sont chargés, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et de collecter les questionnaires, de les vérifier, les classer, les numérotter et les comptabiliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la désignation d'un coordonnateur communal, dont la mission est d'aider et de contrôler les agents recenseurs dans leur mission en collaboration avec l'INSEE.

Le coordonnateur sera un agent communal ; il bénéficiera d'une décharge partielle de ses fonctions et gardera sa rémunération habituelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer les actes nécessaires et tout document y afférent.

DÉCIDE

* de créer trois emplois de vacataire pour assurer le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022,

* de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1.14 € Par feuille de logement remplie
- 1.75 € Par bulletin individuel rempli

* de verser à chaque agent recenseur, la somme de 20 € par demi-journée de formation ainsi qu'un forfait de 50 € pour la tournée de reconnaissance,

* d'autoriser Madame le Maire à procéder aux recrutements conformément aux dispositions précédemment énoncées et à signer tout document y afférent,

* de dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022,

* de charger Madame le Maire et Madame le Trésorier, chacune pour ce qui les concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme,



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 008-210804548-20211126-09_11_2021-DE

Délibération n° 10 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

ACQUISITION D'UNE BALAYEUSE DE VOIRIE

Lancement d'une Consultation en procédure adaptée

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint aux Travaux expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition d'une balayeuse de voirie, pour renforcer la propreté des accotements et voies du territoire communal, relevant de la procédure adaptée.

Le montant prévisionnel du marché

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT indique que le coût prévisionnel est estimé à 56 000 € HT.

Procédure envisagée

Monsieur Jean-Luc FLAHAUT précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée selon le code de la commande publique.

Cadre juridique

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par elle.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de l'acquisition d'une balayeuse de voirie
- D'autoriser Madame le Maire à signer le marché à intervenir, et toute pièce relative, et à procéder au règlement.
- D'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents liés à cette acquisition (contrat d'assurance, etc.)

PRÉCISE que les crédits sont inscrits du Budget de l'exercice 2021, et feront l'objet d'un crédit reporté au titre de l'exercice 2022.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,
Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 11 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Autorisation de signature Convention Mise à disposition du véhicule NAVETTE - 9 Places

Madame le Maire expose à l'assemblée que la Commune de WARCQ dispose d'un véhicule de marque PEUGEOT, type Boxer, proposant la possibilité de transporter 8 personnes en plus du chauffeur,

Que ledit véhicule destiné initialement au transport gratuitement des élèves entre les deux groupes scolaires de WARCQ centre et de la Bellevue du Nord, en l'absence de chauffeur et d'accompagnants, n'a plus d'affectation, compte-tenu de la dissolution de l'association en charge de ce service,

Que la Commune de PRIX-LES-MEZIERES a sollicité la mise à disposition du véhicule, à titre onéreux,

Que Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint, a préalablement déterminé les conditions de mise à disposition du véhicule,

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc FLAHAUT, Maire-Adjoint,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire;

AUTORISE Madame le Maire :

- à signer la convention relative,
- à procéder au recouvrement financier de cette mise à disposition.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

Délibération n° 12 - 11 - 2021

COMMUNE DE WARCQ

Séance du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de WARCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Annick PIERQUIN, Maire de WARCQ.

Présents : Mesdames Marie-Annick PIERQUIN, Myriam ROGER, Delphine APPARUIT, Virginie DAHLEM, Angélique LAMOTTE et Corinne DAUCHY.

Messieurs Jean-François GOSSET, Jean-Luc FLAHAUT, Stéphane CARMINATI, Philippe COTRET, Hubert LAMBINET, Martial TROYON et Philippe SACREZ.

Excusés : Madame Mireille SALVADOR a donné pouvoir à Madame Myriam ROGER, Madame Valérie MESSINA.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SACREZ

La séance se déroule à huis clos par vote à la majorité absolue des membres présents.

Membres en exercice : 15

Date de la convocation : 19 novembre 2021

Membres présents : 13

Date d'affichage : 29 NOV. 2021

Nombre de pouvoirs : 1

Suffrages exprimés : 14

Parcours NATURE

Considérant la volonté de faire procéder à la réalisation d'un Parcours NATURE, sur des parcelles communales, au lieudit « Chemin au-dessus de la Géraude »,

Considérant l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique prévoyant que, jusqu'à fin 2022, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000 € HT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Commune,

Considérant l'estimatif présenté par les Ets VAL DE RUTZ, 100 bis rue de St Quentin, 08090 AIGLEMONT, d'un montant de 39 955.40 € HT, portant sur les travaux d'aménagement d'un parcours NATURE,

Sur proposition de Madame Delphine APPARUIT, Maire Adjointe,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable au devis n° 1119001 du 19 novembre 2021 présenté par les Ets VAL DE RUTZ, 100 bis rue de St Quentin, 08090 AIGLEMONT d'un montant de 39 955.40 € HT, soit 47 946.48 € TTC, concernant les travaux d'aménagement d'un parcours NATURE.

Et AUTORISE Madame le Maire à signer également toutes pièces relatives et à procéder au règlement.

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme.



Dans le cadre de la délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Warcq Anim', Madame le Maire explique que Warcq Anim' est une association qui vient d'être nouvellement créée ; elle n'a donc pas encore bénéficié de subvention au titre de l'exercice 2021. Elle a pour projet, notamment, d'organiser un marché de Noël sur notre commune qui se déroulera Place Saint Paul, du 6 au 23 décembre. Un manège pour enfant sera installé pour l'occasion, et des balades en calèche seront organisées avec la venue du Père-Noël.

Concernant la mise à disposition de la navette, Madame Virginie DAHLEM demande si notre commune pourra toujours bénéficier du véhicule en priorité, et notamment dans l'hypothèse où le transport entre les deux écoles reprendrait. Madame le Maire précise qu'en effet, la navette nous appartenant, il y aurait toujours possibilité d'annuler ou de modifier la présente convention.

À l'approche des fêtes de fin d'année, et au vu de la présence toujours accrue du Covid-19, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal de prendre toutes les précautions nécessaires pour se préserver.

Madame Virginie DAHLEM demande si nos écoles ont été concernées par une fermeture de classe. Madame le Maire lui confirme qu'en effet, deux classes de primaire ont déjà été contraintes de fermer, avant les dernières vacances scolaires.

L'ordre du jour étant épouse, la séance est levée à 20h30.

